

Comité des Travaux Publics des c

Séance du 23 novembre 1908

Séance du 23 novembre

04493

8-91-95-6121

COMITE DES TRAVAUX PUBLICS DES COLONIES .-

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 1908 .-

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL

Amélioration de l'embouchure
du Sénégal.-

.....
.....
L'ORDRE DU JOUR appelle la discussion du projet présenté par la Direction des Travaux Publics du Sénégal pour la construction d'un épi d'essai formant la première partie de la jetée du Nord à établir à l'embouchure du Sénégal.

Cette affaire a été examinée par une Commission composée de M.M.le Commandant Batellet, Crahay de Franchimont et Renaud.

M.Crahay de Franchimont donne lecture du rapport de la Commission concluant qu'il y a lieu de retourner, pour complément d'études, au Gouvernement Général de l'A.O.F., le projet présenté, en approuvant le principe sur lequel il est conçu, mais en formulant diverses observations détaillées au dit rapport.

M.Delpit, invité à faire connaître ses observations répond qu'il n'a pas d'objection à faire aux conclusions du rapport

M.Vahl dit que ces conclusions ne rappellent pas une remarque faite au cours du dit rapport au sujet de la comparaison des prix de transport à St-Louis, soit par la barre, soit par Dakar et le chemin de fer. Il demande qu'elles soient complétées dans ce sens. Il fait observer que la comparaison a été faite pour le matériel de l'Etat, et l'on est arrivé à peu près au même prix avec l'installation des nouveaux quais de Dakar et leur outillage, on peut escompter une diminution sérieuse du prix des transports empruntant ce Port. Si l'on obtenait de la Compagnie du chemin de fer des conditions meilleures pour

les transports du Commerce et qu'on arrivât à peu près à égalité, on serait moins pressé d'améliorer la barre du Sénégal, d'autant que l'on aura plus tard le chemin de fer de Thiès à Kayes pour les transports rapides avec le Soudan.

M. Bouteville dit qu'une discussion est actuellement engagée avec la Compagnie de Dakar-St-Louis, et que l'on pourra peut-être obtenir encore une diminution du prix des transports du Commerce entre Dakar et St-Louis. Mais, dans la Colonie, on ne voit pas la question à ce point de vue. Le but des travaux proposés est d'augmenter le trafic du Port de St-Louis et l'activité de la vie dans cette ville. Il y a pour les autorités locales une question de justice distributive entre Dakar et St-Louis.

M. Delpit dit qu'on verrait en effet d'un très mauvais oeil à St-Louis un tarif de transit très bas sur le chemin de fer. En somme il faut compter 22 frs de transport par Dakar jusqu'à St-Louis en empruntant la voie ferrée, contre 17 frs par la barre.

M. Wahl fait remarquer qu'il a été dit précédemment au Comité que l'on pourrait établir une taxe spéciale pour le passage de la barre si celle-ci était améliorée, cette taxe, si elle était instituée, diminuerait encore la différence entre les prix des deux modes de transport.

M. M. Bouteville et Wahl sont finalement d'accord pour reconnaître qu'il convient de chercher à réduire l'écart entre les prix de transport par Dakar et par la barre.

M. Crahay de Franchimont dit que la Commission n'a pas cru devoir faire mention dans ses dernières conclusions des études d'ordre économique et commercial qui étaient à faire parce que la décision ministérielle du 3 Mai 1906 contenait à ce sujet les prescriptions nécessaires, ces prescriptions ont conservé toute leur force, et il semble qu'il n'y ait rien à y ajouter. Il ajoute que

la question économique ne porte pas seulement sur les transports jusqu'à St-Louis, mais qu'elle touche aussi la desserte de l'intérieur du pays. Il ne considère pas la question de l'amélioration de la barre du Sénégal comme extrêmement urgente et fait remarquer que les études techniques demandées par la Commission ne retarderont pas la solution, puisqu'il y a à faire des études commerciales.

M. Colson observe que l'intervention du Département dans l'approbation des projets de travaux a pour objet d'empêcher que, pour des motifs de justice distributive, on exécute de deux côtés à la fois des travaux faisant double emploi. On a dit que le chemin de fer de Thiès à Kayes allait être entièrement construit, il ne faudrait pas exécuter à St-Louis des travaux ayant le même but.

Le Président dit que la ligne de Thiès à Kayes a plutôt plus objet de desservir la région traversée que de servir au transit de Kayes à Dakar, et que la Colonie a maintenu, en même temps, dans son programme, l'amélioration du fleuve Sénégal.

M. Colson explique qu'il a voulu signaler la nécessité de ne pas compter sur le trafic de transit des deux côtés.

Le Président fait observer que ce ne sont pas les mêmes marchandises qui passeront par le fleuve et par le chemin de fer entre Kayes et la mer, le premier transportant les matières pendérentes et le second plutôt les produits de valeur.

M. Whal pense que les transports continueront par le fleuve, mais il faut bien distinguer l'amélioration du fleuve et celle de la barre. En effet ce ne sont pas les mêmes navires qui desservent Kayes et les Escales intermédiaires du fleuve. L'amélioration de la barre fera diminuer le frêt pour Kayes, mais pas pour les points intermédiaires entre Kayes et St-Louis.

Le Président dit qu'il n'en est pas moins vrai que l'amélioration de l'embouchure d'un fleuve qui a 8 mètres d'eau pendant 5 mois de l'année, présente de l'intérêt. Si elle était complète, elle aurait

pour.....

pour effet d'égaliser le frêt pour Dakar et pour St-Louis, et ce résultat serait considérable.

Le Président propose, en résumé, d'approuver les conclusions du rapport, étant entendu que la Colonie procédera aux études d'ordre économique prescrites par la dépêche ministérielle du 3 Mai 1906 et que, suivant les observations de M. Whal, l'on cherchera à réduire les frais de transport à St-Louis par Dakar et le chemin de fer.

Le Comité adopte dans ces conditions les conclusions du rapport.

.....
.....
Pour extrait conforme

P. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Adjoint à l'Inspecteur Général des Travaux P.
des Colonies, et p. o.

Chief P. C. C. *dubouche*
P. le Directeur p. l. des Travaux Publics, p. o.

Le ~~Gen~~nis,

Signé : LEPAS.

*Le Sous Ingénieur
Lepas*